



Introduction.

Le séisme du 12 janvier 2010 n'a rien enlevé à la détermination du Gouvernement Haïtien à poursuivre sa marche vers un Etat qui aspire et exerce le plus haut degré de transparence et reddition des comptes dans la gestion des fonds qui lui sont confiées par les contribuables et par ses partenaires financiers internationaux.

Cette note a pour objectif de réaffirmer l'engagement du Gouvernement haïtien à gérer de façon saine gestion les ressources publiques et à appliquer le plus haut degré de transparence et de reddition de comptes dans leur utilisation durant cette phase critique de reconstruction de l'économie nationale et de refondation de la société haïtienne.

La note comporte deux parties. Elle fait d'abord état des importants progrès réalisés dans le domaine de la gouvernance économique avant le séisme du 12 janvier avant d'énumérer les actions que le Gouvernement s'engage à entreprendre pour bâtir sur les acquis du passé et aller même au-delà.

I. Progrès Réalisés Avant le Séisme

D'importants progrès dans la mise en œuvre des mesures dans le domaine de la gouvernance économique ont été réalisés durant les six dernières années qui ont précédé le séisme du 12 janvier. Ces progrès concernent notamment la préparation du budget, le suivi de l'exécution du budget et le contrôle tant interne qu'externe des dépenses publiques.

La loi sur la préparation et l'exécution des lois de finances prévoyant entre autres choses, un calendrier d'élaboration du budget a été adopté. La préparation du budget a été renforcée à travers la mise en œuvre d'un processus de consultation entre le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et les ministères sectoriels et la coordination entre le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et celui de l'Economie et des Finances pour mieux articuler les dépenses d'investissement et les dépenses courantes. Les différents secteurs de la société civile ont été associés à l'élaboration et informés des choix budgétaires. Le projet de budget est depuis plusieurs années désormais soumis à temps au Parlement. Des dispositions ont été prises pour la vulgarisation du budget au public à travers le site web du MEF, des dépliants, le Journal Officiel et la presse écrite.



Les systèmes de contrôle des dépenses publiques ont été renforcés par la création et le fonctionnement de l'Inspection Générale de Finances (IGF). En outre, des comptables publics et contrôleurs financiers ont été déployés dans tous les ministères et organismes publics et l'utilisation des comptes courants a été réduite de 60% des dépenses courantes hors salaires en 2004 au niveau historique de 3% en 2009. Le SYSDEP et le SYSGEP, deux systèmes de gestion automatisés des dépenses publiques sont régulièrement utilisés pour assurer une gestion serrée et intégrée des dépenses courantes et d'investissement. Des rapports réguliers sur l'exécution du budget conformes aux normes de comptabilité internationales sont publiés soit sur une base mensuelle et annuelle. Depuis 2005, les comptes du Trésor sont préparés moins de huit (8) mois après la fin de l'exercice fiscal et transmis pour avis à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) avant d'être soumis au Parlement.

Au niveau des recettes, les efforts soutenus visant à améliorer la gestion des administrations fiscale et douanière ont permis d'augmenter la pression fiscale à 11.2% en 2009 contre 10% en moyenne sur les 10 dernières années. Un nouveau code douanier a été approuvé par la Chambre des Députés. Le processus d'élaboration d'un code fiscal en vue de l'aligner sur les normes régionales a été lancé. Le Sydonia World a été installé dans les principaux bureaux de douane dans l'objectif d'améliorer leur efficacité et réduire les cas de fraude et de sous-facturation. En même temps, le mandat de la SGS, la compagnie en charge de l'inspection des marchandises avant embarquement a été étendu dans les bureaux de douane de provinces afin d'aider à assurer leur efficacité dans la gestion des flux de marchandises et la collecte des recettes.

Une Commission Nationale des Marchés Public (CNMP) a été créée pour mieux réguler et normaliser les mécanismes de marchés publics, contribuer à renforcer la capacité des ministères sectoriels au niveau des procédures d'acquisition de biens et de services. Ceci a permis, même en avant la mise en place du cadre juridique, une certaine amélioration des pratiques de passation de marchés. Grâce aux diverses sessions de formations qui ont été organisées. Il a été révélé que la part des achats de biens effectués sans appel d'offre dans le total des marchés passés par l'Etat a baissé de 85% en 2004 à 56% en 2008. De plus, quelques mois avant le séisme, un pas important a été franchi avec l'adoption, par le Parlement en juin 2009, de la nouvelle loi sur la passation des marchés. Quatre importants arrêtés d'application ont été signés et publiés.

La création en 2005 de l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC) a grandement contribué à la

sensibilisation des fonctionnaires publics et de la population générale sur les couts et risques liés à la corruption ainsi que sur les voies et moyens pour la prévenir.

Après l'adoption de la loi sur la Déclaration de Patrimoine, il a été constaté qu'une bonne majorité des fonctionnaires publics s'est soumise aux injonctions de ladite loi. Après le dépouillement de leur déclaration, un rapport a été déposé par l'ULCC par devant la CSCCA et les Commissions d'Ethique et de Lutte Contre la Corruption des deux chambres.

II. Actions à poser pour préserver et renforcer les acquis dans le domaine de la gouvernance économique.

Le Gouvernement est conscient de l'importance accordée par la population haïtienne et par les partenaires financiers internationaux d'Haïti à la bonne utilisation des deniers publics, à la transparence et la reddition des comptes dans la gestion des ressources mises à la disposition du Gouvernement pour la reconstruction et le développement d'Haïti. Lors de la réunion technique qui a eu lieu les 16 et 17 mars en République Dominicaine, le Gouvernement, a travers ses représentants, a réitéré l'importance qui sera accordée à la gestion saine et transparente des ressources qui seront mobilisées par les contribuables et partenaires d'Haïti.

Aussi, dans la période post-séisme, le Gouvernement est-il déterminé à protéger les acquis en matière de gouvernance économique voire aller encore plus loin. Même si le séisme a porté un coup dur à des institutions clés ainsi qu'aux moyens logistiques en place avant le 12 janvier, le Gouvernement s'est rapidement attelé à récupérer les équipements et serveurs clés qui n'étaient pas complètement endommagés, et mobilisé l'appui des partenaires clés pour remettre sur pied les systèmes de gestion et contrôle existants avant le séisme. .

Le Gouvernement Haïtien entreprend les actions suivantes :

A. Court terme (6 mois)

- Renouvellement de l'engagement de l'Etat envers les réformes a moyen terme inscrites dans la matrice commune d'appui budgétaire adoptée par le Ministère de l'Economie et des Finances et les bailleurs de fonds avant le séisme. Revue mensuelle et mise à jour éventuelle de la matrice. Ouvrir la matrice à l'apport de nouveaux partenaires éventuels.

- Exigence que tout marché public supérieur au montant prévu dans l'arrêté d'application de la loi sur la passation de marchés publics fasse l'objet d'appel d'offre concurrentiel ou de justification par la CNMP en cas d'exception à cette règle.
- Renforcement des capacités d'intervention de l'Inspection Générale des Finances et de la CSCCA par la mise à leur disposition de l'assistance technique.
- Rendre complètement transparents les transferts de ressources du budget vers les entreprises publiques, notamment l'EDH, et exiger de ces entreprises la transparence et la reddition de compte dans l'utilisation de ces transferts et de leurs ressources propres.
- Préparation d'un budget rectificatif par le Gouvernement reflétant les nouveaux besoins nés du séisme et les financements octroyés par la communauté internationale pour supporter les dépenses publiques.
- Publier régulièrement la liste des projets financés directement par les bailleurs de fonds ou par le Trésor à ses ressources propres.
- Déclaration de patrimoine de tous les fonctionnaires chargés de la gestion des ressources liées à la reconstruction du pays.
- Gestion du fonds multi-donneur de façon à en assurer la célérité des décaissements et la vérification de toutes les dépenses.
- Publication d'une note mensuelle sur la mise en œuvre des mesures relatives à la gouvernance économique. Elle visera à informer et rassurer la population et les partenaires financiers d'Haïti. La note fera le point sur les mesures mises en œuvre, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées dans leur application.

B. Moyen terme (6-12 mois).

- Apporter le financement et l'assistance technique nécessaires au fonctionnement de toutes les institutions jouant un rôle clé dans la mise de la gouvernance et de la gestion saine, responsable et transparente des finances publiques, à savoir les organismes spécialisés du MEF (en particulier l'IGF), la CSCCA, la CNMP, l'ULCC.
- Assurer qu'un comptable public et qu'un contrôleur financier soit place au niveau de tous les organismes.
- Renforcer le rôle de la société civile dans le suivi des dépenses publiques.
- Renforcer le système judiciaire pour lui permettre de pleinement jouer son rôle dans la lutte contre la corruption.